

Réalisez votre politique de DÉVELOPPEMENT DURABLE

FEUILLET RÉGIONAL ASSOCIÉ À LA PUBLICATION « ACTION ! RÉALISEZ VOTRE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »



Des appuis possibles pour vos travaux en Rhône-Alpes

RhôneAlpénergie-Environnement, l'agence régionale de l'énergie et de l'environnement, met à disposition des collectivités territoriales et des acteurs liés au domaine public des outils de veille, information, sensibilisation, formation, conseil, accompagnement :

- le Club des villes et territoires durables et solidaires pour l'échange, l'information et la formation ;
- le Réseau régional « commande publique et développement durable » ;
- des groupes de travail régionaux temporaires comme les groupes « urbanisme et développement durable », « évaluation participative » et « utilisation rationnelle de l'énergie et énergies renouvelables » ;
- le site dédié au développement durable en Rhône-Alpes : www.ddrhonealpesraee.org ;

Les acteurs membres du réseau rhonalpin du développement durable : www.ciridd.org/r2d2

D'autres acteurs locaux comme :

- les CPIE : www.urcpie-rhonealpes.fr ;
- les FRAPNA : www.frapna.org ;
- les agences locales de l'énergie et les Espaces Info Énergie : www.iera.fr ;
- les syndicats départementaux d'énergie ;
- les CAUE ;
- les parcs naturels régionaux

- « les circuits du développement durable », journées de visites d'initiatives de collectivités en Rhône-Alpes ;
- l'Observatoire régional de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (Oreges) ;
- des publications téléchargeables sur www.raee.org ;
- des conseillers pour vous accompagner.



10 rue des Archers - 69002 Lyon - France
+33 (0) 4 78 37 29 14 - www.raee.org

Liens utiles

- La Région Rhône-Alpes : www.rhonealpes.fr ;
- La Diren Rhône-Alpes : www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr ;
- L'Ademe Délégation régionale Rhône-Alpes : www.ademe.fr ;
- Le CNFPT : www.rhone-alpes-lyon.cnfpt.fr ; www.rhone-alpes-grenoble.cnfpt.fr

Des ressources nationales

Le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables : le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ; des appels à reconnaissance chaque année permettant aux projets de territoire d'évoluer et d'être reconnus agenda 21 local, www.ecologie.gouv.fr/-agendas-21-locaux-.html

La banque de données nationale des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable, www.dd-pratiques.org

Le Rare, réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement, mutualise le retour d'expériences des agences en région et produit des outils, www.rare.asso.fr

Autres liens utiles

- Association des Eco Maires, www.ecomaires.com
- Comité 21, www.comite21.org
- Dossiers et Débats pour le Développement durable (4D), www.association4d.org
- Entreprises, Territoires et Développement (ETD), www.projetdeterritoire.com
- Fédération des Parcs Naturels Régionaux : www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr
- Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES), www.effet-de-serre.gouv.fr
- Portail d'échanges des collectivités « commande publique et Développement durable », www.achatsresponsables.com
- Site francophone du développement durable, www.agora21.org

Liste non exhaustive de réseaux.



Réalisez votre politique de DÉVELOPPEMENT DURABLE

FEUILLET RÉGIONAL ASSOCIÉ À LA PUBLICATION « ACTION ! RÉALISEZ VOTRE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »



PENSER L'AVENIR C'EST :
- réduire les tensions sur l'occupation de l'espace, préserver l'attractivité et la qualité des espaces et des paysages naturels, reconquérir les milieux aquatiques ;

- développer une industrie maîtrisée, valorisant les potentiels régionaux de recherche et d'innovation en matière d'énergie, d'agro-alimentaire, de mécanique, de construction, biotechnologies... ;
- faciliter des transports ferroviaires et fluviaux économes en émission de gaz à effet de serre ;
- renouveler l'activité touristique par la nécessité d'adaptation au changement climatique en respectant plus que jamais le patrimoine naturel exceptionnel ;
- produire localement des énergies renouvelables en tirant profit de la diversité physique de la région et de son économie agricole et forestière ;
- transmettre aux jeunes générations les savoir-faire les plus anciens et leur assurer un emploi en région...



- Les collectivités de Rhône-Alpes s'engagent dans des démarches territoriales de développement durable.
- 9 ont été lauréates de l'appel à reconnaissance national « agenda 21 local »
- Un certain nombre s'investit peu à peu dans un **plan Climat** à diverses échelles territoriales : intercommunalités ou communes.

AGENDAS 21 LOCAUX

Communes

Aix-les-Bains (73)
Annecy (74)
Annemasse (74)
Chambéry (73)*
Charbonnières-les-Bains (69)
Chassieu (69)
Cran-Gevrier (74)
Crest (26)
Echirolles (38)*
Entremont (74)*
Feyzin (69)

Fontaine (38)*
La Motte-Servolex (73)
La Voulte-sur-Rhône (07)
Rillieux-la-Pape (69)*
Romans-sur-Isère (26)
Saint-Etienne (42)

Intercommunalités et Pays

Arlysère (73)
Chambéry Métropole (73)
Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse (01)

Le Grand Lyon (69)*
Saint-Etienne Métropole (42)*
Syndicat d'aménagement du Trièves (38)*

Départements

Conseil général (38)*

Bailleurs sociaux

OPAC 38

Liste non exhaustive

* Démarches reconnues par le Medad

PLANS CLIMAT TERRITORIAUX

Communes

Bourgoin-Jallieu (38)
Caluire-et-Cuire (69)

Intercommunalités et Pays

Chambéry Métropole (73)
Communauté de communes de Feurs en Forez (42)
Le Grand Lyon (69)

Le Grand Roanne (42)
Grenoble Alpes Métropole (38)
Saint-Etienne Métropole (42)

Liste non exhaustive